

Informations communales

Numéro général Tél. 021 721 31 11 Fax 021 721 31 15 - www.pully.ch

Page officielle réalisée par la Municipalité de Pully

Vous pourrez retrouver le contenu de ces pages sur le site www.pully.ch.

Budget 2006

Billet du Syndic

Entre préoccupation et espoir : C'est sous ce double sceau que la Municipalité place la publication du budget 2006. Formant un tout indissociable avec le plan des investissements et l'arrêté d'imposition (adopté au début novembre), ce budget ne saurait soulever l'enthousiasme car les mêmes causes que l'an dernier conduisent aux mêmes effets.

Ce nouveau budget construit avec minutie, recherche d'économies et méthode, est, à l'instar du budget 2005, déficitaire. Après les coupes importantes pratiquées tant auprès du personnel que du ménage communal, force est de reconnaître que ce déficit est structurel : toutes les économies réalisées ont été absorbées par l'augmentation des charges cantonales.

Ce budget n'est certes pas un bon budget. Pourtant, il recèle des points positifs :

Les dépenses, sous la responsabilité et la compétence de la Municipalité, sont maîtrisées. Les moyens d'économies que nous avons mis en place fonctionnent bien.

Le déficit projeté est en diminution par rapport au budget 2005 et aurait pu être encore plus réduit sans les mesures prises par le canton.

Ce budget est un budget de transition et un des objectifs de la Municipalité est de mieux cerner l'approche du prochain budget avec la collaboration du Conseil communal.

Pour 2007, une démarche participative doit être instaurée car, sans l'aval de l'organe délibérant, toute tentative de diminution, voire de suppression de l'une des prestations qui font la qualité de la vie à Pully, est vouée à l'échec, chaque partie défendant âprement « son pré carré » !

Notre tâche est d'importance. Nous avons entrepris beaucoup de réformes et il nous reste beaucoup de chemin à parcourir parmi lesquels deux interrogations :

1. jusqu'où aller dans les économies ?

2. qu'accepter en terme de nouveaux revenus ?

Il s'agit d'être clair et transparent : une augmentation de la fiscalité n'est cependant pas à l'ordre du jour.

La Municipalité, attentive au message reçu en février 2004, priviliege la démarche actuelle qui consiste à démontrer que l'argent des contribuables est utilisé intelligemment et de manière économe : le budget 2006 en est la preuve tangible.

A tous ceux qui doutent de cette volonté ou qui pourraient perdre l'espoir d'une amélioration de la situation financière de Pully, il convient de leur citer cette phrase du philosophe Alain : « Le pessimisme est d'humeur, alors que l'optimisme est de volonté ».

En cette période de fin d'année, ce sont des vœux de réussite professionnelle, de santé et de bonheur que la Municipalité tient à adresser à tous les citoyens de la Ville de Pully.

J.-F. Thonney, syndic

Le Conseil communal de la Ville de Pully est appelé à adopter le budget 2006 dans sa séance du 7 décembre 2005. En résumé, ce budget se présente de la manière suivante :

Total des charges

CHF 119'731'009

Total des revenus

CHF 111'732'981

Déficit

CHF 7'998'028

Il est important de préciser que sur les CHF 119.7 mios de charges, la Ville de Pully n'en maîtrise que CHF 63.5 mios, soit environ le 53.0% du total des charges. En effet, une partie non négligeable des charges communales (CHF 56.2 mios) sont considérées comme des dépenses sur lesquelles la Municipalité n'exerce aucune influence. Ces charges dites non maîtrisables sont les suivantes :

Les charges relatives aux intérêts passifs sur les emprunts communaux: il s'agit en fait des intérêts que nous payons sur les divers emprunts que nous avons contractés.

Les charges relatives aux amortissements: ce type de charges concerne en grande partie les

amortissements comptables pratiqués sur les investissements consentis par la Ville de Pully. Les amortissements comptables sont régis par des dispositions légales. Dans ce contexte, la Ville de Pully amortit tous ces investissements selon le minimum légal.

Les remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques: une grande partie de ces charges concerne les charges dites « péréquatives ». Ces dernières sont composées de la part de la Ville de Pully à la facture sociale ainsi que la contribution de notre Ville au fonds de péréquation financière horizontale. En plus des charges péréquatives, nous avons également la participation de notre Commune aux transports publics régionaux.

Actuellement, la Ville de Pully a à sa disposition l'équivalent de 69 points d'impôts afin de financer l'entier de ses charges. Les charges relatives aux remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques représentent une part prépondérante du budget communal :

La facture sociale représente

31.0 points d'impôts

La participation nette au fonds de péréquation directe horizontale représente

10.0 points d'impôts

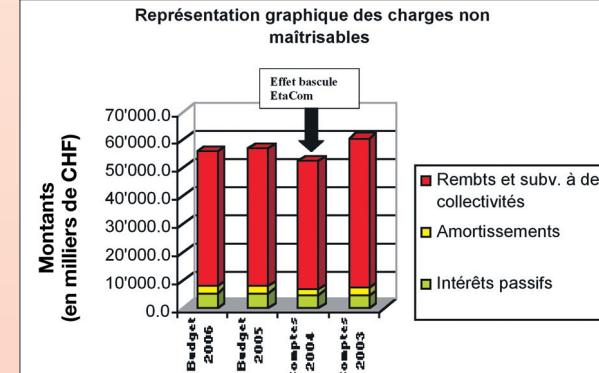
La participation aux transports publics régionaux représente

5.4 points d'impôts

Le total représente

46.4 points d'impôts

Dès lors, il ne reste plus que l'équivalent de 22.6 points d'impôts, soit le 32.8% des 69 points, à la disposition de la Ville de Pully pour financer les nombreuses autres prestations fournies.



Les mesures d'économies n'ont, par conséquent, pu être réalisées que sur les charges pour lesquelles la Municipalité exerce un véritable contrôle et possède une réelle maîtrise. Par conséquent, les économies réalisées dans le cadre du dispositif d'économies mis en place par la Municipalité depuis le 2ème semestre de l'exercice 2004 a déployé ses effets dans les postes suivants :

Autorités et personnel CHF 3.4 mios -10.6%

Biens, services et marchandises CHF 3.2 mios -12.6%

Total des économies réalisées CHF 6.6 mios -10.0%

Grâce à ces mesures d'économies, les charges de la Ville de Pully ont été réduites de CHF 6.6 mios. Ce résultat spectaculaire a été possible grâce à la collaboration de tous les services communaux et de tous les collaborateurs de la Ville.

Malheureusement, force est de constater que ces économies ne suffiront pas à équilibrer le budget communal. Les efforts d'économies deviennent de plus en plus difficiles sans toucher à certaines prestations qui font la qualité de la vie à Pully, et qui dépendent de décisions qui lui appartiennent dans le domaine culturel, social et autres (Théâtre, Musée, soutien aux structures d'accueil de la petite enfance, activité sociales communales, ...), représentent environ CHF 7.5 mios de charges par année.

A moins de démanteler ce qui a été mis en place année après année, souvent grâce à des demandes expresses de la population ou du Conseil communal, ce que personne ne veut, pas même ceux qui réclament plus d'austérité, la marge d'économies potentielles est relativement faible.

La Municipalité comptait beaucoup sur la nouvelle classification des communes afin de présenter un budget 2006, certes toujours déficitaire, mais dans des mesures plus acceptables. Force est de constater que les effets positifs de la classification ont juste servi à amortir la forte hausse de la facture sociale (+9%) et l'augmentation de notre participation nette à cette classification.

De plus, le Canton demande aux communes vaudoises une contribution à l'assainissement des finances cantonales qui aura comme conséquence, pour la Ville de Pully, une péjoration de sa situation financière de l'ordre de CHF 1.2 mios, incluse dans la projection budgétaire.

